

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/01/2025 - 171 - 2014 B 00173 - 803 006 139 - à la maison

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

14 B173

24 JAN. 2025

171

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/01/2025
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2024** faisant ressortir un **bénéfice de 31 959** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **76 509** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **108 468** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **108 468** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **108 468** Euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

La gérance

A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/01/2025

Le 03/01/2025
À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

1 part sociale,

Seul associé de la société **SARL A LA MAISON**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 31 959 Euros**.



En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 31 959** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **76 509** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **108 468** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **108 468** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **108 468** Euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

La gérance



A LA MAISON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **921 566** Euros au 30/09/2024 contre **614 349** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues ressortent pour un montant de **23 833** Euros au 30/09/2024 contre **12 667** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits ressortent pour un montant de **6 620** Euros au 30/09/2024 contre **10 551** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **913 888** Euros au 30/09/2024 contre **569 121** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **305 837** Euros au 30/09/2024 contre **222 897** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **- 14 442** Euros au 30/09/2024 contre **- 3 490** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **195 901** Euros au 30/09/2024 contre **121 823** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **14 196** Euros au 30/09/2024 contre **9 888** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **306 941** Euros au 30/09/2024 contre **143 785** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **65 992** Euros au 30/09/2024 contre **37 222** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **37 783** Euros au 30/09/2024 contre **36 090** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **981** Euros au 30/09/2024 contre **907** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 2 921** Euros au 30/09/2024 contre **- 3 328** Euros pour l'exercice précédent.



Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à **0** Euros au 30/09/2024 contre - **25** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **31 959** Euros contre un bénéfice de **65 092** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principal facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **310 706** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **125 624** Euros, soit un montant net de **185 083** Euros au 30/09/2024 contre **215 787** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **44 246** Euros au 30/09/2024 contre **29 804** Euros pour l'exercice précédent.
- Les avances et acomptes versés sur commandes nets ressort à **6 060** Euros au 30/09/2024 contre **7 060** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **119 912** Euros au 30/09/2024 contre **55 220** Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées d'avance sont de **1 597** Euros au 30/09/2024 contre **4 957** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **109 569** Euros au 30/09/2024 contre **77 609** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **247 328** Euros au 30/09/2024 contre **235 218** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

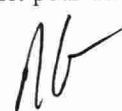
Les produits d'exploitation ressortent à **952 020** Euros au 30/09/2024 contre **637 566** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **38 831** Euros au 30/09/2024 contre **68 445** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2024** faisant ressortir un **bénéfice de 31 959** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **76 509** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **108 468** Euros.



L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **108 468** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **108 468** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

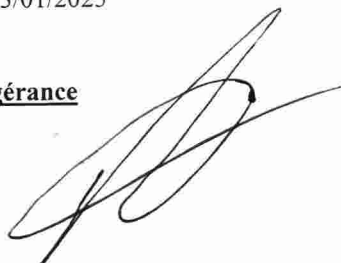
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre

Le 03/01/2025

La gérance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL A LA MAISON							
SIRET 80300613900031							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
20 RUE MARCELIN BERTHELOT							
89000 AUXERRE							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%		26 340
		Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
		PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		COMPTABILITE EXPERT
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AUDITEF BOURGOGNE 54 avenue Gambetta 89300 JOIGNY							
Tél : 03 86 92 03 03				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 19112024 Lieu : AUXERRE			
				Qualité et nom du signataire : GERANT			
N° d'agrément :				Signature : MUGUET GAETAN			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A LA MAISON
30092024

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

138 020

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL A LA MAISON		20 RUE MARCELIN BERTHELOT		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
SIRET		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092024		30092023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000
		014	30 699	016	21 604	9 096	16 501
	Immobilisations corporelles*	028	215 822	030	104 020	111 802	135 101
	Immobilisations financières* (1)	040	9 185	042		9 185	9 185
	Total I (5)	044	310 706	048	125 624	185 083	215 787
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	44 246	062		44 246
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	6 060	066		6 060	7 060
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	1 391	074		1 391	3 536
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	118 521	086		118 521	51 684
	Charges constatées d'avance *	092	1 597	094		1 597	4 957
	Total II	096	171 814	098		171 814	97 040
	Total général (I + II)	110	482 521	112	125 624	356 897	312 827
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131	132					
	Report à nouveau	134		76 509	11 417		
	Résultat de l'exercice	136		31 959	65 092		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		109 569	77 609		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		126 861	155 017		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		35 199	24 448		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169	172		81 143	40 431		
	Comptes courants d'associés	173		4 125	15 322		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		247 328	235 218			
Total général (I + II + III)	180		356 897	312 827			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	95 209	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 078	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A LA MAISON		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092024		Exercice N-1 clos le 30092023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	919 681	613 414	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226	23 833	12 667	
	Autres produits		230	6 620	10 551	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	952 020	637 566	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	305 837	222 897	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(14 442)	(3 490)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 28 200 immobilier :)		242	195 901	121 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 310	244	14 196	9 888
	Rémunérations du personnel *		250	306 941	143 785	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	65 992	37 222	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	37 783	36 090
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262	981	907
	Total des charges d'exploitation (II)		264	913 188	569 121	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	38 831	68 445	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	2 921	3 328	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348		300		25
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 951		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	31 959	65 092	
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	31 959	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 028		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	27 464	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
Dédutions	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					
	Dédutions exceptionnelles (art 39 decies F)					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies H)					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies I)					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies J)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352	63 452	354		
	Déficit col. 2					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits	Déficits antérieurs reportables : *	37 112		360	37 112	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	370	26 340	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2024

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	675
LOCATION DS7	833
AVANTAGES NATURES	7 326
LEASING AUDI Q8 GQ114YY	18 631
Totalisation	27 464

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON		Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000				
	Autres	410	30 699	412		414		416	30 699				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	114 964	442	7 078	444		446	122 042				
	Installations générales, agencements divers	450	50 340	452		454		456	50 340				
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	37 439	472		474		476	37 439				
Immobilisations financières		480	9 185	482		484		486	9 185				
TOTAL		490	303 628	492	7 078	494		496	310 706				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	14 198	502	7 405	504		506	21 604				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	40 568	532	17 420	534		536	57 988				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	14 830	542	5 516	544		546	20 346				
	Matériel de transport	550	6 000	552		554		556	6 000				
	Autres immobilisations corporelles	560	12 244	562	7 442	564		566	19 686				
TOTAL		570	87 841	572	37 783	574		576	125 624				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A LA MAISON**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	37 112
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	37 112
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 427
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	1 427
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	5 588
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 588
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	114 738
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	58 032
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA MAISON		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	15	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	921 567	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	6 614	
TOTAL 1	106	928 181	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	23 833	
Variation positive des stocks	111	14 442	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	38 281	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	367 056	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	56 068	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	981	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	424 104	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	542 357
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	542 357
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	928 181	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 3 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A LA MAISON

ADRESSE (voie) 20 RUE MARCELIN BERTHELOT

CODE POSTAL 89000

VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 31031979 N° département Commune Pays
Adresse : N° 20 Voie RUE MARCELIN BERTHELOT
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.